

Examen professionnel de spécialiste en assurance-maladie du 5 au 8 mai 2025

Avec réponses

Candidat/e:

Épreuve 1, point d'appréciation 1.2, Domaine de compétences opérationnelles A7

Durée: 45 minutes

Moyens auxiliaires: calculatrice de poche simple

Evaluation

	Points max.	Points obtenus	Note
Note du point d'appréciation 1.2	34		

Signature des experts:

Observations:

Les candidat(e)s devront obligatoirement se munir d'un stylo à bille ou à encre (non effaçable) de couleur bleue ou noire pour les épreuves de l'examen!

Inscrivez votre numéro de candidat/e en haut à droite de chaque page supplémentaire.

Question 1 (11 points)

Vous avez pour tâche d'expliquer le sens et le but des différentes assurances sociales à une jeune personne qui commence son apprentissage.

Vous lui avez déjà exposé les points suivants:

- L'assurance-maladie sociale est mise en œuvre conformément à la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).
- L'assurance obligatoire des soins protège les assurés en cas de maladie, de maternité et d'accident.
- Les prestations sont divisées en deux types: les soins médicaux et les indemnités journalières facultatives.

Vous complétez ces explications par un résumé adéquat (une page A4 au maximum) qui récapitule toutes les autres assurances sociales existant en Suisse. Vous établissez ce résumé en fournissant la même quantité d'informations que dans l'exemple de l'assurance-maladie ci-dessus (*base légale, sens et but, prestations et particularités éventuelles*).

Proposition de solution

- a) Capacité de communication **(2)**
 (il n’y a aucune proposition de solution hormis l’idée du tableau)
 totalement compréhensible (2), partiellement compréhensible (1), difficilement compréhensible (0)
- b) Exactitude et précision techniques **(9)**

Ceci est uniquement une solution possible pour la présentation

<i>Exemple: assurance-maladie</i>	LAMal	Coûts de traitement, perte de salaire	Maladie, accident, maternité
<p>1 point par assurance sociale. Les solutions figurant ci-dessous ne sont pas exhaustives. Elles présentent les exigences minimales pour obtenir la note maximale par ligne. Aucun demi-point n’est attribué. Les termes/expressions qui ont le même sens peuvent être acceptés (p. ex. survivants = décès).</p>			
Assurance-accidents	LAA	Coûts de traitement, perte de salaire, rentes	Accident, maladie professionnelle
Assurance militaire	AM	Coûts de traitement, perte de salaire, rentes	Accident, maladie
Assurance-chômage	ACI	Perte de salaire	Chômage
Assurance-vieillesse et survivants	AVS	Rentes	Vieillesse, décès
Assurance-invalidité	AI	Mesures de réadaptation, rentes	Invalidité
Prestations complémentaires	PC	Prestations en espèces (mensuelles)	Précarité chez les bénéficiaires de rentes
Prévention professionnelle	LPP	Rentes	Vieillesse, décès, invalidité
Allocations pour perte de gain	APG	Perte de salaire	Service (militaire ou équivalent), maternité, paternité
Allocations familiales	AF (LFA)	Indemnités journalières	Compensation partielle des charges financières supplémentaires liés aux enfants

Question 2 (4 points)

Quelle assurance sociale appartient à quel pilier du système des trois piliers? Indiquez dans chaque colonne le nombre demandé d'assurances (il suffit de citer l'abréviation de l'assurance sociale correspondante).

Proposition de solution

1^{er} pilier Citez 3 assurances sociales	2^e pilier Citez 2 assurances sociales	3^e pilier Citez 1 terme pertinent	N'appartient pas au système des 3 piliers Citez 3 assurances sociales
<p style="text-align: center;">AVS AI PC</p>	<p style="text-align: center;">LPP AA (AM)</p>	<p style="text-align: center;">p. ex: prévoyance liée (accepter aussi : 3a/3b)</p>	<p style="text-align: center;">LAMal LAFam LFA APG LACI (3 max.)</p>

1 point par catégorie entièrement et correctement complétée

Question 3 (3 points)

Certaines assurances sociales couvrent toute la population alors que d'autres ne concernent que des groupes de personnes bien définis. Pour chacune des catégories ci-dessous, citez une assurance ou un régime correspondant (il suffit de citer l'abréviation de l'assurance sociale correspondante) dans la mesure où une telle assurance/un tel régime existe.

Proposition de solution

<p>Couvre obligatoirement les personnes salariées et indépendantes, mais pas (ou pas toujours) les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative</p> <p>APG</p>	<p>Ne couvre que les personnes salariées, aucune couverture possible pour les personnes indépendantes</p> <p>LACI</p>
<p>Couvre uniquement les personnes ayant au moins un enfant</p> <p>LAFam (LFA)</p>	<p>Couvre uniquement les personnes exerçant une activité indépendante</p> <p>---</p>
<p>Couvre uniquement les salariés touchant un salaire minimum (défini par la loi)</p> <p>PP</p>	<p>Couvre obligatoirement tous les salariés, couverture facultative pour les personnes indépendantes</p> <p>AA selon la LAA</p>

0,5 point par catégorie correctement complétée

Accepter différentes abréviations pour la même assurance sociale (p. ex. AVS ou LAVS)

Question 4 (5 points)

En tant que conseillère à la clientèle chez un assureur-maladie, vous recevez Madame Y. Quels points devez-vous clarifier pour décider si le risque d'accident doit être inclus ou non dans son assurance AOS?

Envisagez tous les cas possibles et exposez de manière compréhensible les questions à examiner.

Proposition de solution

- a) Capacité de communication (2)
questions totalement compréhensibles (2), partiellement compréhensibles (1), difficilement compréhensibles (0)
- b) Exactitude et précision techniques (3)
- Etes-vous salariée? (1)
 - Travaillez-vous au moins 8 heures par semaine chez le même employeur? (1)
 - Avez-vous souscrit une assurance-accident facultative selon la LAA en tant que personne exerçant une activité indépendante? (1)

Acceptez également d'autres réflexions pertinentes

Question 5 (3 points)

Différents risques sont couverts dans le système d'assurance sociale suisse. Selon la situation initiale dans laquelle se trouve une personne, des assurances sociales distinctes interviennent et se complètent mutuellement pour couvrir les différents risques. Le droit de coordination détermine quel assureur social est compétent dans un cas donné.

Citez les potentiels garants des prestations (assurances) pour chaque risque mentionné.

- a) garantie du revenu en cas d'invalidité suite à un accident
- b) compensation du salaire lorsque l'entreprise fait faillite
- c) coûts de traitement d'une pneumonie contractée pendant les vacances
- d) revenu pour les frais courants après la retraite

Proposition de solution

- a) AI, AA, AM, PC (éventuellement PP pour les salaires élevés) **(1)**
- b) ACI **(0,5)**
- c) AMal **(0,5)** (admettre aussi AM)
- d) AVS, PP, PC (éventuellement AA ou AM, si celles-ci devaient déjà verser des prestations avant la retraite) **(1)**

Question 6 (3 points)

Dans l'assurance sociale, il convient de faire une distinction entre sources de financement et procédures de financement.

Rédigez 2 à 3 phrases pour expliquer la différence et citez 4 sources de financement.

Proposition de solution

Les sources de financement indiquent d'où viennent les fonds. Les procédures de financement exposent les principes selon lesquels sont financées les assurances sociales. **(1)**

Primes par tête, prélèvements en pour cent sur les salaires, cotisations, impôts affectés, impôt fédéral direct, impôts cantonaux, intérêts, recettes provenant d'actions récursives, participation aux coûts.

0,5 point par source de financement correcte, 2 points maximum

La réduction de prime n'est pas considérée comme source de financement

Question 7 (3 points)

Apparue au début du 19^e siècle, la notion de solidarité a plusieurs significations: sentiment d'appartenance, sens de la cohésion ou lien étroit.

Dans les assurances sociales, il existe différentes formes de solidarités.

Citez 3 solidarités et rédigez 1 à 2 phrases pour expliquer ce qu'elles signifient.

Proposition de solution

- **Solidarité des assurés** ou solidarité des risques cohésion au sein d'une communauté de risque (p. ex. solidarité des personnes en bonne santé avec les personnes malades dans l'assurance-maladie)
Les primes ne sont pas différenciées selon l'état de santé; cela signifie que la personne malade paie la même prime que la personne en bonne santé
- **Solidarité verticale** solidarité entre les revenus élevés et les bas revenus (solidarités entre les pauvres et les riches)
- **Solidarité horizontale** c'est ce qu'on appelle la compensation entre différents groupes sociaux (p. ex. entre les célibataires et les personnes mariées ou entre les hommes et les femmes (prestations complémentaires pour les femmes en cas de maternité, interdiction de la participation aux coûts pour les prestations de maternité)
- **Solidarité inter-générationnelle** compensation entre les jeunes et les vieux assurés
Exemples: AVS. Amal jusqu'au 18^e anniversaire: primes obligatoirement plus basses, pour les enfants et les jeunes adultes (19-25), primes obligatoirement plus basses pour les jeunes adultes (19-25) que pour les adultes (dès 26 ans), dès l'âge de 26 ans toutes les personnes paient les mêmes primes (p. ex. personne âgée de 30 ans et de 90 ans)
- **Solidarité régionale** compensation entre les habitants de différentes régions d'un pays (p. ex. péréquation intercantonale)

Autres réponses correctes possibles (avec explications adéquates) comme, par exemple, la solidarité «facultative ou volontaire» et la solidarité «de l'Etat».

par citation correcte d'une solidarité (0,5)

par explication correcte de la solidarité citée (0,5)

3 points maximum

Question 8 (2 points)

Certaines personnes sont soumises à l'assurance obligatoire selon la LAA, d'autres non.

Dans le tableau ci-dessous, indiquez si la personne en question est soumise à l'assurance obligatoire selon la LAA (oui) ou pas (non).

Proposition de solution

Personne	Oui	Non
Salarié exerçant une activité accessoire avec un salaire annuel de CHF 1800,-	X	
Apprenti stagiaire ne percevant pas de salaire	X	
Aide-ménagère dans un ménage privé avec un salaire annuel de CHF 550,-	X	
Épouse d'un indépendant, sans salaire en espèces		X

0,5 point par réponse correcte